

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 mars 2018 à 19h30 – Salle du Conseil

- Sont présents : J.-M. MARTIN, Vice-président
Mmes M. BESSAT, M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN,
B. GREMAUD, C.-F. MATTHEY et A. TAGLIABUE
Conseillères municipales,
MM. L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI, J.-J. IMBERTI,
J. JOUSSON, S. KAPANCI, M. MÜLLER, F. ODIN, S. PATEK,
A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT, T. SCHAFFHAUSER et
A. VOUILLOZ, Conseillers municipaux.
- Sont excusés : M. S. ZANICOLI, Président
M. S. BARTOLINI, Conseiller municipal
- Y assistent : Mme M. ROSTAN, Maire
M. R. GAVILLET, vice-président
Mme S. LUTHI, membre
M. C. GARIN, secrétaire général
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de Mme Claude-France MATTHEY en qualité de Conseillère municipale, en remplacement de M. Pierre-André MORAND, démissionnaire.
2. Désignation dans les commissions.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018.
4. Communications du bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Déclarons Veyrier "Zone hors TiSA" – projet de motion. – Rapports de la commission des affaires sociales du 1^{er} mars 2018 et de la commission des finances et sécurité du 6 mars 2018.
7. Utilisation de la parcelle 5209, route de l'Uche – projet de motion - Rapport de la commission d'aménagement du territoire et de l'environnement du 22 février 2018.
8. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Containers enterrés – chemin des Rasses 88 (prop. n°18.01)
9. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Pour la sécurité des enfants circulant à vélo de nuit – projet de motion.
10. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

1. Assermentation de Mme Claude-France MATTHEY en qualité de Conseillère municipale, en remplacement de M. Pierre-André MORAND, démissionnaire.

Le vice-président procède à l'assermentation de Mme Claude-France MATTHEY en tant que Conseillère municipale et donne lecture du serment.

Mme MATTHEY prête serment.

Le vice-président prend acte du serment.

Applaudissements.

Le vice-président demande de respecter une minute de silence en mémoire des mères de MM. Christian ROBERT et André VOUILLOZ récemment décédées.

2. Désignation dans les commissions.

Mme Claude-France MATTHEY remplace M. Pierre-André MORAND au sein de la commission des constructions et la commission des Grands Esserts.

Ces propositions sont acceptées par 20 oui et 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018.

M. BERNHEIM demande que son intervention de la page 10 soit complétée de la façon suivante : "Il partage pleinement ce qui a été dit au sujet de M. MORAND en introduction de séance, ce n'était pas à lui d'intervenir pour le remercier, mais il souligne qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec lui. Il rebondit sur l'une des préoccupations évoquée par M. MORAND au sujet de la mobilité et la proposition de remise en question de ce qui leur est dit à ce sujet. Il rappelle, entre autres, les propositions de M. MORAND au sujet de la gare CEVA et la remise en question du classement du pont de Vessy".

Le procès-verbal est approuvé par 20 oui et 1 abstention.

4. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le vice-président donne lecture de la lettre de démission de Mme C. MENETREY du Conseil municipal. (Annexe 1)

Mme DESARDOUIN s'exprime ainsi : "Christiane, pour le peu de temps passé ensemble au Conseil municipal, je découvre en toi une femme entière, intelligente et courageuse. Je pense que tu as assez de poigne pour combattre cette maladie qui interfère dans ta vie, t'empêchant d'évoluer librement avec ta famille et dans des activités que tu exerces avec amour. Tu as bien fait de quitter le Conseil pour mieux te soigner. Il ne me reste qu'à te souhaiter un prompt rétablissement."

Le vice-président rappelle les décisions de l'ACG susceptibles d'un recours de la part du Conseil municipal qui leur ont été transmises.

Le vice-président mentionne que le bureau a reçu la copie d'un courrier de M. FLEURY auquel le Conseil administratif a répondu.

5. Communications du Conseil administratif.

- a) **Mme ROSTAN** adresse les vives condoléances du Conseil administratif à Mme Antoinette BORGNANA, M. Christian ROBERT et M. André VOUILLOZ qui ont chacun perdu leur mère.
- b) **Mme ROSTAN** indique que, pour augmenter la sécurité aux abords de l'école de la Salésienne, une demande de kit-école a été faite pour le marquage au sol et la pose de panneaux "enfants" auprès de la DGT qui est entrée en matière. Un stationnement interdit sera mis en place le long du trottoir pour assurer non seulement la visibilité du kit-école, mais aussi une meilleure sécurité sur ce secteur.
- c) **Mme ROSTAN** indique que 20 cambriolages ont eu lieu en janvier 2018 et 11 en février. Il y en avait eu 21 et 11 en 2017. Les APM et le GPA effectuent des rondes régulières. La police cantonale intervient aussi et les informations et statistiques nous parviennent régulièrement de la part de la gendarmerie. Chaque propriétaire ou locataire devrait s'équiper d'une alarme et renforcer portes et fenêtres, ainsi qu'installer des lampes à détecteur de mouvement, aviser la police municipale et les voisins de leur absence, relever le courrier, tondre la pelouse, etc.
- d) **Mme LUTHI** mentionne la démolition en cours du garage de Veyrier à la suite du départ de son locataire. Celle-ci sera suivie, d'ici environ deux semaines, des travaux de recherche d'une éventuelle pollution du sol en relation avec cette exploitation.
- e) **Mme LUTHI** indique que la commune a enfin reçu l'autorisation de construire après cinq mois d'attente pour la mise en zone 30 km/h des chemins du Bois-Gourmand et des Bûcherons. A la suite des demandes formulées par des propriétaires voisins, l'emplacement des containers enterrés a été déplacé en direction de la première zone boisée de ce chemin. Une séance d'information pour les habitants aura lieu le 14 mars prochain à la salle communale à 19h00. L'accès à la déchetterie et au parking du Grand-Donzel sera possible en tout temps durant la durée des travaux. Le chantier des collecteurs du chemin des Marais débutera le 19 mars prochain. Il sera cependant toujours possible de rejoindre la route de Veyrier en transitant par le chemin des Bois, à l'exception d'une période d'un mois durant les prochaines vacances d'été. Les règles de circulation ont été définies par la DGT.
- f) **Mme LUTHI** se réfère au recours déposé par le comité d'initiative contre la délibération de mise en œuvre de l'initiative PLR "Pour un développement cohérent et responsable des Grands Esserts", votée par votre Conseil, à l'arrêt rendu par la chambre constitutionnelle, ainsi qu'au courrier que la commune a adressé au Conseiller d'Etat en charge du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et, enfin, sa réponse négative quant à l'élaboration, en lien avec la commune, d'un seul PLQ pour les pièces urbaines "Maison de Vessy" et "Beaux-Champs". Sur cette base, le Conseil administratif a décidé de rechercher un mandataire ayant les

compétences pour élaborer le cahier des charges permettant de faire un appel d'offres pour constituer le groupe de mandataires pour la réalisation de ce seul PLQ. Ce groupe de mandataires sera vraisemblablement constitué d'un architecte urbaniste, d'un ingénieur environnement et d'un ingénieur mobilité. Cette recherche du premier mandataire est en cours et devrait aboutir pour la mi-avril prochain.

- g) **Mme LUTHI** indique que le chantier de construction de l'immeuble de logements des Etournelles avance normalement, le terrassement étant achevé. Les travaux de maçonnerie devraient commencer d'ici la fin du mois en cours. La mise hors d'eau du bâtiment est planifiée pour la fin septembre prochain, alors que les locaux et les logements réalisés devraient être disponibles en juillet 2019.
- h) **Mme LUTHI** indique que les nouveaux WC publics de la boucle de rebroussement du bus TPG aux Tournettes sont désormais en fonction.
- i) **Mme LUTHI** indique que le réaménagement des WC publics de la place du Tibet devrait débiter prochainement.
- j) **Mme LUTHI** indique qu'il sera procédé prochainement à la réfection du revêtement bitumineux aux abords de l'Auberge communale du Grand-Donzel. En effet, les racines des arbres voisins ont soulevé ce revêtement en plusieurs endroits, rendant le passage des piétons délicat et hasardeux. La commune a également obtenu l'autorisation de la DGAN d'abattre deux des pins existant dans le même périmètre, qui sont devenus dangereux.
- k) **Mme LUTHI** indique que le Conseil administratif tient à remercier vivement l'ensemble de l'équipe du service des routes de l'excellent travail de déneigement effectué lors des intempéries du début de ce mois.

Mme CHERBULIEZ se réfère à cette opération de déneigement, au cours de laquelle elle estime que celui des trottoirs n'a pas été optimal. Il semblerait que chaque propriétaire doit procéder au déneigement du trottoir se trouvant devant sa propriété, mais elle n'a pas trouvé encore la base légale applicable à cette situation.

M. PINGET confirme, en qualité de président de la commission d'information, que celle-ci est reprise chaque année dans les pages officielles du Journal de Veyrier au début de l'hiver avec la référence de la base légale applicable. Dans le cas d'espèce, et pour avoir fait des comparaisons avec les communes voisines de Veyrier, en particulier celle de Carouge, il lui est apparu clairement que le déneigement des espaces publics de la commune a été largement mieux réalisé qu'ailleurs.

- l) **M. GAVILLET** mentionne l'engagement de Mme A. GALIOTTO en qualité de secrétaire générale adjointe dès le 1^{er} mai 2018. Il confirme que M. GARIN partira à la retraite le 31 mai prochain et qu'il y aura donc une période d'un mois pour le passage de témoin entre ces deux personnes.
- m) **M. GAVILLET** mentionne l'engagement de Mme Delphine FILLIETTAZ en qualité de secrétaire, en remplacement de Mme Arlette LANDENBERG qui est partie à la retraite le 28 février dernier.

- n) **M. GAVILLET** indique qu'afin de s'adapter aux nombreuses demandes de pouvoir avoir des horaires de garde adaptés au mode de vie actuel, une nouvelle organisation concernant les institutions de la petite enfance situées dans l'école de Grand-Salève, soit la garderie des Nains du Salève et le jardin d'enfants La Ruche vont devenir l'Espace de Vie Infantile du Grand-Salève. Etudiée et discutée depuis fin 2016, cette organisation va être mise en place dès la rentrée du 27 août prochain. Elle offrira des horaires élargis de 8h00 à 18h00 incluant la possibilité de repas à midi. Une adaptation des tarifs est également prévue en regard de l'extension de la prestation.
- o) **M. GAVILLET** mentionne l'exposition-expérience "Découvrir le monde" qui aura lieu du 24 mars au 6 mai dans plusieurs communes genevoises et qui montrera comment les tout-petits font connaissance avec leur environnement, avec plusieurs points de vues sur leur développement. Cette exposition prendra place à Veyrier, dans le parc du Gerdil, sous la forme d'un parcours intitulé "Balade autonome d'observation sensorielle" dans un labyrinthe comportant un jardin potager. Ces activités seront liées au toucher, à l'odorat et au visuel. Ce projet est prioritairement destiné aux enfants de 0 à 4 ans, mais bien entendu ouvert à toutes les générations. Cela permettra aux habitants de redécouvrir ce lieu calme et éloigné de toute nuisance. Il tient à remercier les services de la petite enfance et des routes et espaces verts de cette organisation. Le vernissage aura lieu le samedi 24 mars à 11h00 au parc du Gerdil et la visite pourra se faire en permanence avec un horaire libre. Le gardiennage sera assuré par les jeunes du LJ1255 sous forme de petits jobs encadrés par les TSHM.
- p) **M. GAVILLET** mentionne la prochaine exposition qui aura lieu à la Mansarde dès le 14 avril prochain, ainsi que le concert qui se tiendra le 15 avril.
- q) **M. GAVILLET** rappelle la fête du Bonhomme Hiver qui aura lieu le 22 mars prochain sous l'égide du Centre de loisirs de Veyrier. Il invite l'ensemble des Conseillers municipaux à venir fêter gaiement et en musique la fin de l'hiver en brûlant le Bonhomme Hiver au Grand-Donzel.
- r) **M. GAVILLET** rappelle l'ouverture de la manifestation Frontière.S dont la soirée inaugurale a eu lieu le 8 mars dernier à la salle communale de Veyrier. Dans ce cadre, les communes de Bossey et de Veyrier sont liées et une exposition sera présentée à la Mansarde de Veyrier du 10 au 25 mars prochains, alors que des courts-métrages seront projetés à Bossey les 14 mars et 11 avril prochains.
- s) **M. GAVILLET** indique, en réponse à Mme CHERBULIEZ, que la commune a accueilli régulièrement le Tour du canton il y a quelques années. Cette manifestation avait lieu dans le périmètre de l'ancienne école de Veyrier. A l'engagement des travaux de restructuration de ce périmètre, la commune avait informé les organisateurs du Tour du canton que la commune ne pourrait plus les accueillir tant que ces travaux étaient en cours. A ce jour, nous n'avons plus eu de demande des organisateurs de cette manifestation pour la tenue d'une étape à Veyrier.

6. Déclarons Veyrier "Zone hors TiSA" – projet de motion. – Rapports de la commission des affaires sociales du 1^{er} mars 2018 et de la commission des finances et sécurité du 6 mars 2018.

M. BERNHEIM indique que le groupe PLR va voter contre ce projet de motion en insistant sur le fait que ce vote ne signifie pas qu'il est en faveur de l'accord. En effet, les questions liées à cet accord ne sont pas dans les compétences du Conseil municipal qui a des sujets prioritaires et clés à défendre pour Veyrier, sujets sur lesquels les habitants attendent un investissement sans faille que les élus PLR mettent en priorité. Nombre de commissaires ont été sensibles aux arguments développés par les initiants, preuve en est le débat qui a eu lieu sur le sujet en commissions, les réponses satisfaisantes obtenues et discussions qui en ont suivi.

M. PINGET indique que les votes des commissions ne laissent guère de doute sur le sort de la motion "Déclarons Veyrier zone hors TiSA". Ainsi, dès demain, Veyrier sera, aux yeux de la population du canton, une commune porte-drapeau. Elle aurait pu être, aux côtés des communes genevoises les plus peuplées, porte-drapeau d'un attachement aux valeurs républicaines, comme l'est précisément la République et canton de Genève. La majorité de ce Conseil va très probablement décider de faire de Veyrier, au contraire, le porte-drapeau d'autres valeurs. Celles d'un monde nouveau, pas encore tout à fait advenu, mais qui avance inexorablement ses pions. Un monde où l'argent sera l'étalon unique de toute chose. Un monde où les Etats seront officiellement soumis aux compagnies multinationales. Un monde où il n'y aura plus d'usagers, mais des clients menés à la baguette par la publicité. Il aimerait parler longtemps encore, mais il s'arrêtera là et conclura simplement en demandant que le vote soit fait à l'appel nominal.

Mme DESARDOUIN ne comprend pas l'entêtement à dire que Veyrier ne sera pas concerné et que cela n'est pas de la compétence communale. Maintenant, ils sont tous concernés par ce qui passe dans le monde entier. Ils l'ont dit et redit, leur intention n'est que symbolique. Ils demandent tout simplement à ce que Veyrier dise non à un accord qui affecterait les pays qui sont déjà en état de précarité, notamment ceux du Sud, les personnes fragilisées dans leur entourage qui demandent à ce que Veyrier se déclare zone hors TiSA, comme l'ont fait les autres communes. Sont-elles moins intelligentes que nous ? Déclarer Veyrier zone hors TiSA, c'est viser plus loin, c'est pouvoir regarder nos enfants et nos petits-enfants en face et de leur dire qu'ils ne voulaient pas prendre part à une démarche qu'ils jugeaient indigne. Le fait de conscientiser la population, être solidaire avec les plus fragiles et de mettre éventuellement à l'abri leur progéniture ne signifie en rien le manque de confiance en nos autorités. Maintenant la balle est dans leur camp, ils ont le pouvoir de marquer le coup en votant nominalement, en leur âme et conscience "Déclarons Veyrier zone hors TiSA".

Mme TAGLIABUE indique que, même si comme l'ont relevé de nombreux commissaires, le fait de déclarer Veyrier zone hors TiSA ne changerait pas grand-chose à l'évolution de cet accord, elle fait partie de ceux qui restent sceptiques quant au contenu et aux négociations gelées aujourd'hui dudit accord. Un signal comme l'ont fait de nombreuses communes genevoises quant aux zones obscures de ce traité, dans lequel ils peuvent craindre une diminution de l'Etat souverain, aurait été de bonne guerre. La Suisse doit être compétitive dans le marché mondial, mais pas à n'importe quel prix. La privatisation, l'ingérence de grands groupes dans des secteurs publics est à craindre, même si l'Etat semble défendre nos intérêts. Ce sujet, qui a fait l'objet de trois séances des commissions des affaires sociales et des finances, relève de la compétence du pouvoir fédéral. N'ayant

pas tous, dans le groupe Veyrier-Ensemble, la même vision, chacun votera comme bon lui semble.

M. MÜLLER indique que l'intention était bonne, mais, à défaut d'être utile, elle est prématurée. Non seulement le peuple suisse aura à se prononcer en cas d'accord définitif, mais de la bouche même du Conseiller fédéral, M. SCHNEIDER-AMMAN, les négociations sont actuellement suspendues sine die. Par conséquent, il propose de renvoyer ce projet de motion aux calendes grecques ; si d'aventure, comme le Phénix, TiSA devait renaître de ses cendres, alors il est convaincu que le groupe socialiste remettra l'ouvrage sur le tapis. Quant au monde que M. PINGET entrevoit, il soutient la motion socialiste de suicide collectif du Conseil municipal, afin de ne plus avoir à vivre dans ce futur enfer sur terre. En attendant, le groupe PDC propose de rejeter ce projet de motion.

M. ROBERT rappelle qu'il est actif depuis près de 30 ans dans le service public et qu'il n'est de ce fait pas partisan d'une libéralisation de ce dernier, notamment dans le domaine de la santé. Dans l'hypothèse où les négociations se finalisaient et que la Confédération signait cet accord, ce dernier devrait recevoir l'aval des chambres fédérales. Dans la procédure d'adoption finale, ce texte fera l'objet des consultations habituelles auprès des cantons et, au final, il sera possible pour les opposants de lancer un référendum auquel il souscrira. Néanmoins, ce soir, il n'acceptera pas le projet de motion car ce n'est pas le rôle du Conseil municipal de se préoccuper de ce type de sujet. En effet, dans cette hypothèse, le Conseil municipal pourrait se prononcer sur de multiples autres sujets n'appartenant pas à ses compétences de base.

Le président donne lecture de la proposition du rapport de la commission des affaires sociales.

Cette proposition est acceptée par 17 oui et 4 abstentions.

Le président donne lecture de la proposition du rapport de la commission des finances.

Cette proposition est acceptée par 17 oui et 4 abstentions.

Le président donne lecture de l'invite de la motion et procède au vote à l'appel nominal.

Les Conseillers municipaux suivants rejettent ce projet de motion :

Mmes M. CHERBULIEZ, B. GREMAUD et C.-F. MATTHEY et MM. L. BERNHEIM, O. DUC, C. HUTZLI, J.-J. IMBERTI, M. MÜLLER, F. ODIN, S. PATEK, A. PAUTEX, C. ROBERT et T. SCHAFFHAUSER.

Les Conseillers municipaux suivants acceptent ce projet de motion :

Mmes M. BESSAT, M.-L. DESARDOUIN et A. TAGLIABUE et MM. J. CHARLES, J. JOUSSON, S. KAPANCI et B. PINGET.

Le Conseiller municipal suivant s'abstient : M. A. VOUILLOZ.

Au final, ce projet de motion est rejeté par 13 non, 7 oui et 1 abstention.

7. Utilisation de la parcelle 5209, route de l'Uche – projet de motion - Rapport de la commission d'aménagement du territoire et de l'environnement du 22 février 2018.

M. HUTZLI indique qu'après quatre séances de commissions diverses et malgré certaines propositions qui, ils le reconnaissent, ne sont pas inintéressantes, le groupe PDC ne soutiendra pas ce projet de motion. Il ne va pas refaire l'historique de toutes les discussions et réflexions qui ont jalonné leurs séances de travail. Ils remercient les initiants d'avoir permis le renvoi, une fois encore, de ce dossier en commission afin d'entendre les propriétaires de la parcelle voisine de leur poser quelques questions et de connaître leur position quant à l'utilisation future de leur terrain. Ils restent persuadés que cette parcelle, qui est la seule en main de la commune qui permettrait la construction d'un projet immobilier, doit être utilisée pour du logement abordable pour les jeunes et moins jeunes de la commune, avec un but de mixité des générations. Concernant les besoins en locaux commerciaux ou de bureaux, ceux-ci ne leur ont pas été confirmés. Beaucoup d'idées, beaucoup de "si", mais rien de concret sur des sociétés locales ou d'ailleurs qui pourraient être intéressées, ne leur a été présenté. Pour l'instant sur ce point, ils sont dans l'abstrait et le flou le plus total. Si cette motion est acceptée, ils osent espérer que l'étude et le rapport demandés concernant les coûts et la rentabilité de la réalisation d'un immeuble dévolu à des activités tertiaires, ainsi que sur les équipements publics souhaités, soient réfléchis et aussi impartiaux que l'ont été les différents rapports établis en commission. La FIV n'a pas pour vocation principale, ni l'infrastructure nécessaire pour gérer des locaux commerciaux, pas plus d'ailleurs que les services communaux. De ce fait, ceux-ci devraient être gérés par une régie, payée pour ses services et que, par la même occasion, ils se verraient obligés de payer des loyers pour les locaux dont la commune aurait besoin pour les sociétés sportives locales. Il leur a été dit, que l'idée d'un projet immobilier tel que le groupe PDC le souhaitait, ne serait pas rentable et que la qualité de la construction en pâtirait. Les jeunes ou les étudiants, ne cherchent pas des logements de luxe, mais juste un toit pas cher, abordable, probablement pour une période transitoire et dans une commune où il fait bon vivre. Le PDC regrette sincèrement qu'aucun groupe politique ne veuille prendre ses responsabilités vis-à-vis de la jeunesse en prenant la décision de construire quelque chose qui soit abordable pour ceux qui n'ont pas les moyens d'investir, temporairement, pour cause d'études ou de formation, dans des logements plus chers, et qui ne soit pas particulièrement rentable pour la commune ou la FIV.

M. JOUSSON indique qu'en janvier 2016, ils déposaient un premier postulat sur cette parcelle 5209. Au printemps 2017, une motion demandant l'étude pour l'aménagement de cette même parcelle était présentée au Conseil municipal. Aujourd'hui, il espère qu'un vote aura peut-être lieu ce soir. Le temps long, voire très long, pour initier simplement une étude, est une contrainte, parfois frustrante, de la vie politique. Mais il a l'avantage d'offrir à chacune et à chacun le temps de la réflexion. Aujourd'hui, après deux ans de discussions, son groupe est totalement convaincu du bien-fondé de réaliser cette étude pour l'implantation d'un petit bâtiment administratif, d'un parc public à proximité de l'école, de vestiaires et d'une buvette à usage multiple. Après trois débats en commissions, l'abandon de tout projet de logement sur cette parcelle leur paraît une simple question de bon sens. 1'200 logements dont 300 en logement d'utilité publique seront construits aux Grands Esserts. 900 logements dont 90 en logement d'utilité publique seront construits sur la couronne villageoise. C'est près de 400 logements à prix très bas et contrôlés par l'Etat. Alors, ne soyons pas démagogue, ne nous cachons pas derrière la construction d'une vingtaine de logements qui pourraient éventuellement être réalisés à bas prix par la

commune, sans aucune obligation, pour ne pas aller de l'avant avec cette étude ou tout au moins la refuser sans y intégrer cette possibilité de logements supplémentaires. Lors de la dernière séance d'aménagement, ils ont pu visiter les vestiaires du FC Veyrier-Sports. Nombre d'entre eux ont pratiqué des sports collectifs, et ils doivent dire que très rarement, ils ont eu des vestiaires aussi vétustes. Des WC à la limite des normes d'hygiène que filles et garçons adolescents sont contraints de se partager. Aussi, la construction d'une buvette à usage multiple et de vestiaires de qualité doit également être une priorité pour la commune. L'espace de la buvette actuelle, en contre-bas du terrain de football, pourrait être rattaché au dojo qui est lui dans des conditions de sécurité tout à fait limite quant à la surface dévolue par élève judoka. Ils ont également, lors de la dernière commission d'aménagement, eu la chance de recevoir Mme D. BURGER, propriétaire de la parcelle attenante. Cette dernière leur a confirmé que sa famille construirait du logement destiné à la location, que la construction d'une buvette orientée vers le terrain de football ne nuirait pas à la réalisation de logement sur sa parcelle, le bâtiment administratif envisagé au Nord de la parcelle 5209 faisant office d'écran phonique. Ils ne veulent pas prolonger ni s'étendre encore sur les bienfaits urbanistiques qui consistent à proposer des surfaces d'activités à proximité des lieux d'habitation. Ce soir, après ces deux ans de réflexion, ils encouragent toutes et tous à voter favorablement pour, non pas construire demain, ni après-demain, mais simplement, pour demander au Conseil administratif de leur présenter une étude d'implantation chiffrée incorporant la notion de rentabilité pour l'aménagement de cette parcelle.

M. PATEK remercie M. HUTZLI de la qualité des rapports qu'il a établi, cela quand bien même il ne partageait pas la position majoritairement exprimée au sein de la commission. En l'état, le projet de motion demande au Conseil administratif d'étudier la faisabilité et la rentabilité de la réalisation de locaux commerciaux sur cette parcelle. Il ne partage pas la demande que soient prévus à cet endroit une buvette et des vestiaires pour lesquels il s'agira de trouver une autre solution et, tout en étant conscient que les vestiaires actuels mis à disposition du Veyrier-Sports ne sont pas le nec plus ultra. Il peut comprendre la déception du groupe PDC que des logements ne soient pas réalisés à cette occasion, tout en relevant que la proximité du terrain de football produira des nuisances sonores et lumineuses qui péjoreront la qualité de ceux-ci. Sur la base de l'audition de Mme D. BURGER, il apparaît qu'à ce jour, la mise en valeur de leur parcelle n'est pas une priorité pour sa famille.

M. PINGET relève que la modification des statuts de la FIV n'est pas un argument définitif, car il est tout à fait possible de les modifier afin de permettre à la FIV de détenir des locaux commerciaux comme cela a été fait quand il s'est agi de prévoir qu'elle procèdera à la gestion de logements de tous types. D'autre part, le recours au service d'une régie correspond à une prestation de services, mais en aucun cas à une imposition des conditions de location des immeubles dont elle s'occuperait. De ce fait, il sera toujours possible à la commune propriétaire des futurs locaux d'en fixer les conditions d'utilisation. Comme il a déjà eu l'occasion de l'exprimer, le groupe socialiste n'est évidemment pas opposé à la réalisation de logements sociaux, mais ceux-ci doivent conserver une qualité d'habitat suffisamment bonne pour justifier leur réalisation. Le groupe socialiste estime que, dans le cas d'espèce, les conditions ne sont pas réunies.

M. HUTZLI fait part de son étonnement face à la prise de position du groupe socialiste qui n'est pas favorable à la construction de logements.

Le vice-président donne lecture de la proposition du rapport.

Cette proposition est acceptée par 18 oui et 3 non.

Le vice-président donne lecture de l'invite du projet de motion.

Cette motion est acceptée par 18 oui et 3 non.

8. Propositions du Conseil administratif.

a) Containers enterrés – chemin des Rasses 88 (prop. n°18.01)

Mme LUTHI se réfère au texte de la proposition. Dans le cadre de la construction de trois villas au chemin des Rasses 88, des discussions ont été entamées avec le promoteur de ce projet, en relation avec l'implantation de containers enterrés à cet endroit. Au terme de celles-ci, les propriétaires, en plus de la mise à disposition du terrain, ont accepté de participer à hauteur de CHF 5'000 chacun pour l'installation de ces trois containers enterrés destinés à la récolte du papier, du PET et des ordures ménagères, la commune prenant le solde, soit CHF 45'000 à sa charge.

M. ROBERT indique que, ces dernières années, ils ont traité à plusieurs reprises de la mise en place de containers enterrés permettant une récupération regroupée de certains déchets, avec plus ou moins de bonheur il est vrai. Selon l'exposé des motifs du Conseil administratif, la commune compte maintenant 28 de ces points. Au vu de ce développement, on comprend une volonté du Conseil administratif de supprimer petit à petit les containers mobiles pour les remplacer par des containers enterrés, peut-être plus esthétiques, et qui nécessitent moins de tournées pour l'élimination des déchets. Dans ce cadre, ils se posent la question de savoir si ce développement fait l'objet d'une planification ou s'il n'est réalisé que par opportunité lors de la construction de nouveaux bâtiments. Son groupe estime qu'un plan de développement devrait exister. A ce titre, la commission d'aménagement pourrait s'autosaisir de cette thématique. Cela étant, sur le sujet qui les préoccupe aujourd'hui, le PLR ne voit aucune raison de s'opposer à cet aménagement au chemin des Rasses. Le budget est par ailleurs similaire à ceux prévus dans les dossiers précédents. Ils proposent donc un vote immédiat. Si d'aventure cette proposition n'était pas suivie, ils ne s'opposeraient pas à son renvoi en commissions des constructions et des finances.

M. MÜLLER indique qu'en attendant ce plan directeur sur les déchets, le groupe PDC a pris connaissance du projet et au vu de l'utilité même de l'objet, ainsi que du faible coût, CHF 45'000 quand même, propose le vote immédiat.

M. JOUSSON indique que le groupe Veyrier-Ensemble, vu la modicité du crédit sollicité et la simplicité du projet, entrera en matière et soutiendra la demande de vote immédiat de cette proposition.

L'entrée en matière sur cette proposition est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vote immédiat de cette proposition est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

Le vice-président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

9. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Pour la sécurité des enfants circulant à vélo de nuit – projet de motion.

Mme ROSTAN indique qu'à la réception de ce projet de motion, le Conseil administratif a sollicité la police municipale afin qu'elle lui fasse part des prestations déjà effectuées par cette dernière dans le cadre de la sécurité des enfants circulant à vélo de nuit. Il apparaît, sur la base du rapport établi, que la police municipale effectue régulièrement des contrôles routiers aux abords des écoles afin de rendre attentifs les enfants et leurs parents des mesures de sécurité à prendre. En cas de constatation d'éclairage défectueux, la police municipale intervient, pour les enfants mineurs, auprès des parents afin qu'ils procèdent aux mesures nécessaires pour les points à améliorer ou à réparer. De même, la brigade d'éducation et prévention fait chaque année la tournée des classes des groupes scolaires de la commune pour dispenser aux élèves les données théoriques relatives à l'utilisation d'un vélo, tant de jour que de nuit. Enfin, il ne faut pas oublier que la responsabilité de contrôler l'équipement des jeunes cyclistes incombe prioritairement aux parents. Sur cette base, il apparaît que les mesures souhaitées par le projet de motion sont déjà mis en œuvre au niveau communal et que l'acceptation de cette dernière ne se justifie pas de ce point de vue.

M. KAPANCI indique que Veyrier-Ensemble est sensible aux arguments relevés par ce projet de motion. En effet, de nombreux vélos roulent sans phares et, durant la période d'hiver, le risque d'accident est élevé. Ils pensent toutefois que la responsabilité première incombe aux parents de ces jeunes cyclistes qui se désintéressent souvent de l'état du vélo de leur(s) enfant(s) et l'idée de faire respecter les règles sur le territoire communal ne peut être que bonne. Pour ces raisons, Veyrier-Ensemble entrera matière sur ce projet de motion et propose de le renvoyer en commission des finances et sécurité afin de pouvoir déterminer le rôle et la manière d'agir des APM et de trouver un moyen de sensibiliser les parents.

M. PINGET fait part de son étonnement ce soir, d'avoir entendu à deux reprises déjà que la responsabilité incombait aux parents. Il est évident que, pour des enfants mineurs, leurs parents sont responsables. Si un enfant roule avec un vélo sans lumière, c'est bien évidemment de la faute des parents et ceci même si c'est l'enfant lui-même qui l'a démontée. Le but de cette motion est d'avoir une action efficace afin que la loi soit respectée par les parents et les enfants de la commune. Il y a une différence entre un contrôle concernant tous les cyclistes et des mesures ciblées vis-à-vis des enfants. Dans la première hypothèse, l'effectif actuel des APM n'y suffirait pas. Il apprend qu'il existe des actions par les APM, mais relève que celles-ci ne sont manifestement pas très efficaces. Sur la base de ses constatations, il apparaît que la quasi-totalité des vélos des enfants ne sont pas équipés de l'éclairage adéquat. Rien qu'en venant à cette séance, il a croisé trois jeunes enfants dans cette situation. Il ne s'agit pas de tomber dans l'émotionnel, mais si un accident mortel survenait, tout le monde serait très ému et on chercherait par tous les moyens à ce que cela ne se reproduise pas. Il y a des choses très simples à faire afin d'éviter qu'un événement de ce type ne se produise pas. Il s'agit de faire respecter la loi. Si un adulte ne la respecte pas, il engage sa propre responsabilité, la situation n'est pas comparable vis-à-vis de l'enfant mineur. Les choses faites actuellement ne sont pas efficaces et il s'agit de mettre des mesures simples en œuvre. Le Conseil administratif a un délai de six mois, jusqu'à l'automne prochain, pour les entreprendre. Il n'est par ailleurs pas nécessaire que cet objet soit renvoyé en commission.

Mme ROSTAN réitère que les mesures souhaitées par la motion sont déjà mises en œuvre par les APM.

M. PINGET réitère que, sur la base de ses constatations, cela n'est pas très efficace et qu'il s'agit de trouver d'autres solutions.

M. ODIN indique que l'on veut nous faire réinventer la roue. Ce qui, en matière de vélo, est un comble. Le groupe PDC, qui se veut être le parti de la famille, ne pense pas que c'est à la commune de régler ce genre de problème, mais plutôt aux parents d'intervenir comme l'a dit Mme ROSTAN. Cette proposition part sans doute d'un bon sentiment malgré tout et a au moins le mérite d'avoir éclairé nos pâles lanternes sur ce sujet. Mais cette proposition est tout à fait mal formulée : elle devrait s'adresser à tout le monde ou à personne, mais en aucun cas aux enfants et n'est finalement que le bis repetita de la loi. Pour rappel : La loi cantonale stipule que les jeunes, âgés de moins de 16 ans révolus, ne sortent pas le soir après minuit. Le Code civil prévoit, en revanche et d'une manière toute générale, que les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur majorité. Ainsi, les enfants doivent être à la maison ou sous la responsabilité de leurs parents et donc ils ne sortent pas sans lumière. Pro vélo recommande sur leur site déjà cela "Sortez éclairés !" On peut citer aussi l'Ordonnance fédérale concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) : art. 216. Si un éclairage est requis (cf art 41, 37 et 39 OCR), les cycles doivent être munis au moins d'un feu blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière, non-clignotants. Ces feux doivent être visibles à une distance de 100 m de nuit par temps clair. Les enfants ont des cours de circulation routière dans les classes de primaires toutes les années et on leur offre déjà des lampes qui répondent aux exigences de l'OETV. Enfin, la réponse de la police municipale leur convient parfaitement. Il se souvient des cours de sécurité à l'école primaire qui étaient très complets. On se demande pourquoi la proposition qui est faite n'est pas doublée d'une proposition similaire qui serait du même niveau : la commune pourrait s'engager à faire dormir tous les enfants de la commune en déchargeant les parents de cette responsabilité. On voit bien l'absurdité de la chose ! Il est hors de question que l'école ou les APM éduquent les enfants : c'est aux parents de faire face à leurs responsabilités. Pour conclure, s'agissant surtout des adultes, il est très clair qu'un adulte ou un adolescent est entièrement conscient du danger qu'il encourt sans lumières fixées sur son vélo et que les parents doivent veiller eux-mêmes à ce que le vélo de leurs enfants soit équipé de manière convenable et légale. C'est pourquoi, le groupe PDC votera non à cette proposition. Ils ne sont pas contre protéger les enfants, mais cette proposition est mal formulée, la terminologie d'enfant ne leur convient pas. Son groupe ne reste cependant pas satisfait du comportement irresponsable de certains cycles et cela même la journée et appelle tout un chacun à prendre ses responsabilités pour respecter la loi.

M. SCHAFFHAUSER indique qu'en sa qualité de cycliste, il est tout à fait sensibilisé à ce sujet. Il y a effectivement beaucoup trop de cyclistes qui se déplacent de nuit sans un éclairage adéquat. Cela ne touche pas que la commune de Veyrier et pas particulièrement les enfants et les écoliers et, à contrario, beaucoup plus les adultes. Mme ROSTAN a déjà mentionné que la police municipale est engagée dans une politique de prévention et de répression si nécessaire. Il est tout à fait souhaitable que des actions soient poursuivies, voire intensifiées. Il relève également la problématique du vandalisme qui concerne nombre de vélos. Si des vélos se retrouvent sans phares, il est possible que cela résulte d'actes de vandalisme. Selon M. PINGET, il s'agit uniquement de faire respecter la loi qui existe et il a tout à fait raison sur ce point. En revanche, il n'est pas convaincu que

l'adoption d'une motion par le Conseil municipal soit le bon moyen d'y parvenir. La demande, au Conseil administratif, d'intervenir plus est suffisante, sans passer par un projet de motion. Le groupe PLR n'entrera pas en matière face à ce projet de motion et, si cette dernière est acceptée, il demandera qu'elle soit transformée en postulat.

M. PATEK relève que l'effectif de la police municipale ne permet déjà pas actuellement de faire respecter des mesures simples comme l'interdiction de tourner à droite depuis la place de l'Eglise sur la route du Pas-de-l'Echelle. Pour parvenir à répondre formellement au projet de motion en discussion, il s'agirait donc d'accroître les effectifs de ce corps, ce qui ne semble guère envisageable, ceci sans parler de l'obligation d'étendre l'horaire dans lequel les APM sont en service. Ce projet de motion est irréaliste car il demande de mettre en œuvre des moyens sans commune mesure avec le problème soulevé. Comme déjà indiqué, le groupe PLR n'entrera pas en matière face à ce projet de motion. Si cette entrée en matière était acquise, il s'agirait de se déterminer immédiatement face à ce texte après qu'il ait été transformé en postulat. En effet, la transformation en postulat se justifie pleinement, car cela demanderait au Conseil administratif de rendre un rapport au Conseil municipal.

M. BERNHEIM indique que, dans cette proposition, il retient la notion de prévention même si dans le fond il suivra l'avis du PLR quant au sort de cette motion. Concernant la responsabilité des parents, il ne partage pas pleinement ce qui a été dit. Les APM font leur travail, la question n'est pas là. Les enfants sont sensibilisés à l'école, sauf erreur l'un de ses enfants a eu le premier prix à l'école sur les exercices de prévention relatifs à la sécurité à vélo. Il remercie au passage l'APM qui lui a indiqué, il y a quelques jours, que ce même enfant, à 16 ans, sortait sans phare un matin à 7h30. Avec trois enfants, lorsque les deux parents travaillent, qu'il est 7h30 et que l'un d'entre eux vous dit "plus de phare avant", il a pensé à tout, mais pas au phare. Il faut garder du bon sens et rester pragmatique, pour sa part il pense qu'un effort important est fait au niveau communal dans les écoles. La réflexion doit être faite au sens large, que dire pour les enfants après 13 ans ? L'ensemble du problème n'est pas de la responsabilité de la commune. A l'heure des iPhone, de la communication immédiate et visuelle, il faut sensibiliser les cyclistes au-delà de l'école primaire en leur montrant le danger de ne pas être vus avec des moyens "accessibles" pour lui, soit des moyens visuels qui peuvent être chocs et non uniquement dans le rappel des lois. Ces campagnes doivent toucher les enfants au-delà de l'école primaire. Il n'est pas certain qu'en distribuant des amendes, les enfants seront sensibilisés. Depuis le début de 2018, il a payé deux selles volées, 4 phares ont été perdus ou volés et, en 14 mois, 5 vélos leur ont été volés malgré les cadenas. L'amende va faire mal à son porte-monnaie, mais ne va pas régler le problème. Il ne pense pas non plus que cette motion va régler le problème ou améliorer la situation.

Mme BESSAT partage l'étonnement exprimé par son collègue. L'idée de cette motion est de prendre soin de nos enfants. Le fait de veiller à leur sécurité fait partie de la Constitution. C'est un devoir politique et pas seulement parental. Elle entend dire qu'il y a de l'absurdité dans les demandes contenues dans cette motion, que le parti de la famille trouve inutile de protéger les enfants de cette façon et que cela est de la responsabilité des parents. Les parents ne peuvent pas être partout, comme tout le monde le sait, dans ce problème il y a une partie de responsabilité publique qui doit être assumée et c'est le but de cette motion. Il s'agit de se mettre ensemble pour assumer la sécurité de nos enfants. La commune a cette responsabilité à assumer sur son territoire. La police municipale ne peut pas être partout, comme les parents, mais il s'agit de s'unir face à ce problème. Malgré le travail qui est déjà fait par les APM, il s'agit d'en évaluer les résultats

comme vis-à-vis de toute politique publique et cela appartient aux élus du Conseil municipal. Le risque zéro n'existe pas, mais l'on peut très certainement faire mieux que ce qui est actuellement réalisé.

M. HUTZLI relève que la motion du groupe socialiste est tout à fait louable, mais le Conseil administratif, au travers de Mme ROSTAN, a mentionné que le travail était déjà fait par les APM, ainsi qu'au travers des interventions de la BEP. Toutes les personnes, y compris le parti de la famille, sont bien entendu tout à fait favorables à des mesures visant à la protection des enfants. De passer par une motion du Conseil municipal n'est pas la bonne voie, car l'on pourrait adopter d'autres motions tout aussi inefficaces pour faire respecter l'interdiction de tourner à droite déjà mentionnée ou empêcher que les personnes ne respectent pas une signalisation lumineuse. Dans cette problématique, la question est déjà gérée au sein de la police municipale et de la police cantonale, bien qu'un effort supplémentaire soit toujours possible. Le PDC n'entrera donc pas en matière face à ce projet de motion.

M. PINGET ne s'attendait pas à cette avalanche d'interventions. Il ne partage pas les diverses affirmations comme quoi une motion serait inadéquate pour tendre à faire respecter la loi. Il continue à penser qu'un des outils dont ils disposent, lorsqu'ils constatent que la loi n'est pas respectée, est effectivement l'adoption d'une motion pour en saisir le Conseil administratif quand il a les moyens de le faire. Il est encore plus étonné lorsqu'on lui dit que la chose pourrait être plus acceptable s'il s'agissait d'un postulat. Il est absurde de demander au Conseil administratif de faire respecter la loi lorsqu'elle ne l'est pas, mais ce ne serait pas absurde de lui demander un rapport pour les mêmes motifs. Il relève l'humour, égal à lui-même, des membres du groupe PDC. Il est étonné qu'on lui réponde que les enfants ne doivent pas être dehors à minuit lorsqu'il propose que les APM soient plus présents à l'entrée et à la sortie des écoles qui, à sa connaissance, ne se déroulent pas aux environs de minuit. Il doit constater que plusieurs personnes n'ont pas lu ce projet de motion qui n'était pas bien long. En outre, il ne s'agit pas de mobiliser de nombreux APM alors que les lieux d'intervention sont spécifiquement ciblés aux abords des écoles et que les APM sont déjà régulièrement présents à ces moments-là. Il ne suffit pas de dire que les choses sont déjà faites alors que l'on constate manifestement que le problème subsiste. En cas de panne de son chauffage en hiver, il ne serait pas satisfait de la réponse de son chauffagiste qui lui dirait qu'il est déjà intervenu le mois d'avant pour le réparer. Il ne peut qu'être étonné qu'il soit irrecevable de demander que les parents, respectivement leurs enfants, se conforment à la loi alors que l'on constate qu'ils ne le font manifestement pas. Il sait très bien que ce type d'équipement se fait voler, mais c'est aussi de la responsabilité des parents de dire à leurs enfants de prendre ces équipements lorsqu'ils laissent leur vélo à l'extérieur. Si l'enfant ne respecte pas cette directive alors que son attention a été clairement attirée sur ce fait, les parents seront tout à fait fondés à retenir le coût de l'achat d'un équipement de remplacement sur leur argent de poche. Il a constaté qu'il y a un problème qui peut créer des accidents dangereux et nous avons de la chance que ceci ne se soit pas encore produit, et on leur répond qu'il est urgent de ne rien faire, que nous avons entrepris ce qu'il fallait, les vélos n'ont pas de lumière, mais ce n'est pas de notre faute.

Mme TAGLIABUE relève qu'il s'agit d'un problème difficile et fait part de son expérience personnelle d'un accrochage avec un cycliste qu'elle n'avait pas vu alors qu'il n'était pas équipé d'un éclairage adéquat. Heureusement, au final, sans trop de gravité. Elle est elle-même cycliste et elle est donc parfaitement consciente de l'importance de cette question d'éclairage. Elle n'est pas satisfaite de la réponse de Mme ROSTAN qui dit que cela est

déjà fait et qu'il n'y a pas d'autres mesures à entreprendre, alors que l'on constate que de nombreux vélos circulent régulièrement sans éclairage. Cela pourrait signifier que les interventions faites par les APM ne sont pas efficaces, car on constate un nombre considérable de vélos, utilisés en particulier par des jeunes, sans lumière.

M. ODIN relève que la question n'est pas tant d'accepter ou de refuser ce projet de motion, la question est que cette proposition est mal formulée car elle ne concerne pas uniquement les enfants et les adolescents, mais également les adultes.

L'entrée en matière sur ce projet de motion est refusée par 12 non et 9 oui.

10. Questions et divers.

M. PAUTEX rappelle la question de M. ZANICOLI quant au nouveau fonctionnement des feux lumineux au carrefour du Stand-de-tir de Veyrier.

Mme LUTHI indique que la réponse de la DGT n'a toujours pas été reçue malgré la relance effectuée.

Mme BESSAT souhaiterait qu'à l'avenir, les membres du Conseil municipal soient informés des mutations au sein du personnel de l'administration avant qu'elles ne se produisent.

M. GAVILLET en prend note.

Mme BESSAT indique qu'elle a eu connaissance, au travers d'une collègue de la commission sociale, du projet de municipalisation de la garderie Pitchoun.

M. GAVILLET indique que cette question est en cours de discussion entre le Conseil administratif et le comité de cette association qui en a fait la demande.

M. MÜLLER indique que certains auront remarqué que devant le Diogène, sur la voirie publique, se trouvent des sacs en plastique contenant des gravats. Ces sacs ont été déposés par des inconnus et pas par notre Diogène. Il trouve abject le fait que des personnes se débarrassent de leurs ordures sur le palier d'une personne qui a déjà des problèmes, mais il n'est plus scandalisé depuis longtemps sur la bassesse et l'opportunisme de certains. Reste le fait qu'il faudrait enlever ces sacs et que le Diogène ne peut pas le faire lui-même. Il demande donc à la commune d'y remédier soit via son personnel technique, soit en faisant appel à Transvoirie.

Mme LUTHI indique que les gravats en question ont été enlevés ce matin par le personnel communal.

M. DUC se réfère à la parution, dans le Journal de Veyrier, de l'article relatif à l'ouverture prochaine de la piscine du Grand-Salève, en relation avec les activités de l'AENV. Sur la base des tarifs proposés, il apparaît que le prix des cours suivis par les enfants auprès de cette association sera notablement renchéri par l'obligation de s'acquitter du droit d'entrée à cette nouvelle piscine. Il relève que des représentants de l'AENV seront reçus lors de la prochaine séance de la commission des affaires sociales et il souhaite que Mme LUTHI assiste à cette séance.

Mme LUTHI rappelle le contrat signé avec la société Harmony quant à la prise en charge de l'exploitation de la piscine du Grand-Salève. Elle rappelle également la convention signée entre Harmony et l'AENV, dans laquelle il est spécifiquement mentionné que tout différent non prévu dans cette convention sera tranché par le Conseil administratif. Elle participera bien volontiers à la séance de la commission des affaires sociales.

M. GAVILLET fait part du contact qu'il a eu ce matin avec M. L. LUPPI, directeur général d'Harmony, qui lui a fait part que les relations avec l'AENV se déroulaient sans problème et dans le cadre de la convention qu'ils ont signé mutuellement.

M. BERNHEIM indique qu'il n'a pas souvent eu l'occasion de faire des remerciements en plénière, d'autres l'ont fait pour lui et très bien. Il souhaite revenir sur le départ de Mme Christiane MENETREY et la remercier de son travail au bureau, il se rappelle la bonne ambiance qui a régné au bureau avec elle entre 2015 et 2016, sa présence de tous les instants. Elle a sauf erreur été présente à toutes les séances du bureau, a participé pleinement aux projets et fait son travail avec un investissement sans faille. Sans être dans le secret, il prend cette démission comme la démonstration que Christiane ne peut faire une activité sans s'engager à 100%, elle n'est pas à 100% aujourd'hui, il lui souhaite un prompt rétablissement et tous ses vœux pour la suite de ses projets. Quant à Mme Arlette LANDENBERG, depuis son entrée au Conseil municipal, il a toujours eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle, que ce soit en lien avec les activités sociales ou culturelles, auxquelles elle apportait son soutien, ou lors de sa participation aux commissions. Elle a toujours été souriante et répondu aux attentes, en ce qui le concerne, en étant positive et enthousiaste. Il lui souhaite bonne chance pour la suite de ses projets et la remercie du fond du cœur pour ces moments partagés.

M. ODIN souhaiterait avoir des informations quant à la réglementation en vigueur pour l'accès aux bois de Veyrier.

Mme LUTHI indique que, lors de la prochaine commission d'aménagement du territoire, il est prévu de recevoir le secrétaire exécutif de l'Association des propriétaires de forêts de Veyrier qui pourra répondre utilement à cette interrogation.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire général

Christian Garin

Le secrétaire
du Conseil municipal

Alain Pautex

Le vice-président
du Conseil municipal

Jean-Marie Martin